

THEMES	SUJETS	MESURES	REMARQUES	ARTICLE
emploi en faveur de l'intégration des TH	plans de de recrutement	embauche de 140 TH sur 3 ans dont 80% en CDI, 50 contrats d'alternance avec une priorité aux contrats de professionnalisation	un examen des possibilités d'emploi sera effectué à la fin de chaque contrat en alternance	2.2
	tutorat d'intégration	tuteurs formés pour accompagner les TH le long de leur phase d'intégration	chaque tuteur recevra une formation spécifique fonction de la nature du handicap et du contrat de travail.	
	compensation du handicap	prise en charge financière de l'ensemble de mesures nécessaires à l'adéquation du poste de travail avec le handicap		
	déploiement d'une politique d'emploi multidirectionnelle	conventions avec les services publics de l'emploi et les organismes d'insertion	tout est coordonné par la Mission Insertion et les correspondants handicap	
		participation aux forums écoles et autres événements nationaux		
		sensibilisation des salariés au tutorat et participation à des jurys d'examen réalisés dans les centres de reconversion professionnel		
	Relation avec les écoles	octroi de bourse d'études à destination d'étudiants en situation de handicap (2200euros)		
		Accueil de 260 stagiaires	objectifs de permettre aux étudiants en situation de handicap d'avoir une première expérience professionnelle et sensibiliser au handicap les salariés du groupe	
parrainage d'élèves/étudiants		signature de conventions avec les écoles selon lesquelles les élèves/étudiants seront accompagnés par un binôme (RH et opérationnel) tout le long de leur stage		
possibilité pour les salariés d'être détachés à temps partiel pour dispenser des heures d'enseignement dans les établissements accueillant des étudiants en situation de handicap				
plan régional d'insertion des TH	mise en place des emplois accompagnés	objectifs de créer des passerelles du milieu protégé vers le milieu ordinaire de travail	le milieu est composé des ESAT (établissement et services d'aide par le travail) et EA (entreprises adaptées)	3
	réinsertion professionnelle des salariés TH ou devenus TH au cours de leur carrière	conclusion de conventions avec les centres de reconversion professionnel (CRP) afin de mettre en place des filières électroniques, réseaux et logicielles	mise en place avec la collaboration de la FAGERH (Fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés)	
actions favorisant l'insertion et la formation des TH	aménagement de travail des salariés proches de personnes en situation de handicap	possibilité d'aménagements des horaires ou de l'organisation du travail pour les salariés dont les enfants ou le conjoint sont concernés par une situation de handicap	cette situation doit se caractériser par une autonomie réduite reconnue par les organismes habilités	4
		autorisation d'absence payées dans la limite de 4 jours par an pour les salariés devant accompagner dans leurs démarches le conjoint ou un enfant en situation de handicap		
		autorisation d'absence rémunérée dans la limite de 4 jours par an pour les salariés investis d'engagement auprès d'association sur le handicap		
les couvertures santé/retraite	prévoyance/santé	lors du décès du salarié, mise en place d'une rente viagère mensuelle à destination des ses enfants en situation de handicap		
	cotisation retraite	les salariés en situation de handicap qui exercent leur activité à temps partiel continueront à cotiser sur une base à temps plein, le différentiel étant pris en charge par l'employeur		